



Réunion du Comité Directeur Procès-verbal n°2024-02-27 Relevé de décisions

Réunion en visioconférence	Mardi 27 février 2024 de 18h00 à 19h20 en visio			
Présidence :	Albert GEMMRICH			
Membres élus :	Ali DJEDID, Mathieu CHAPPAZ, Christophe GEORG, Laurent HETZEL, Jacques HUMMER, Cedric KANTE, Michel KEFF, Damien KELTZ, Joël MULLER, Hervé PAPAVERO, Emeline SAINTOT, Gérard SEITZ, Michel SPINDLER, Olivier TURBE, Christelle VAILLANT			
Présidents de districts :	Guy ANDRE, Michel AUCOURT, Daniel FAY, Bruno HERBST, Patrick LEIRITZ, Yann LEROY, René MOLLE, Philippe PAULET, Christophe SOLLNER			
Salariés : Président CRA :	Patrice GRETHEN, Frédéric VARAIS, Stéphane VILLEMIN,			
Excusés ou remplacés :	René MOLLE, Philippe PAULET, Olivier TURBE, Damien KELTZ, Christelle VAILLANT, Mathieu CHAPPAZ, Laurent HETZEL, Cedric KANTE, Hervé PAPAVERO, Stéphane VILLEMIN			

Le Président Albert GEMMRICH salue l'ensemble des membres et déclare ouverte la réunion organisée en visioconférence.

1 Approbation du PV du Comité Directeur

Le PV du Comité Directeur du 15 janvier 2024 est approuvé à la majorité.

2 <u>Dossiers clubs</u>

Le tableau des mouvements de clubs, affiliations, changement de type, groupement de club, inactivités, radiations, et reprises d'activités est joint en annexe.

Le Comité directeur valide à la majorité l'ensemble de ces mouvements

3 Mouvement de membres de la Commission de Discipline CRD

Monsieur Patrick VOYE du district de l'Aube est proposé par le président de la commission pour intégrer et renforcer le secteur de Reims.

Le comité directeur ne valide pas cette proposition.

4 Demandes de dérogation de clubs concerné par l'article 152.4

Le club de Saint Dié les Vosges sollicite une dérogation exceptionnelle pour le joueur Stéphane NJANGA.

Le club de Neuves-Maisons sollicité également une dérogation exceptionnelle pour la joueuse Camille BRANDARD.

Le comité directeur n'autorise pas ces demandes de dérogation.

Ordre du jour Assemblée générale du 30 mars 2024

Le comité directeur valide la proposition de l'ordre du jour.



6 Dossier assurance des licenciés

La Ligue à reçu deux nouvelles offres d'assurance l'une de la compagnie Generali et l'autre de MMA. Nous avons sollicité également la compagnie de la MAIF, avant de prendre une décision nous allons attendre cette offre.

Le comité directeur retiendra la meilleure offre lors d'une prochaine réunion

7 <u>Demande d'emprunt du district Mosellan</u>

Christophe SOLLNER président du district de la Moselle présente son dossier de financement pour l'acquisition de nouveaux locaux situés dans l'enceinte du FC Metz et sollicite un prêt de 200 000 € sur 10 ans.

Le comité directeur donne son accord à cette demande pour un prêt de 200 000 € sur 10 ans avec un taux d'intérêt de 3%

8 Demande de subvention pour le Musée de Joeuf

La ville de Joeuf est en cours de création d'un musée du Football sous l'impulsion de Michel PLATINI.

L'objectif est de donner à ce projet local une envergure nationale et internationale en abordant les grandes gloires du football français par le prisme du travail dans les mines, dans la sidérurgie et l'impact de l'immigration.

➤ Le Comité Directeur soutien ce projet et accorde une seconde subvention de 2500,00 €

9 Point de situation financière des clubs au 31 janvier 2024

Monsieur Frédéric Varais évoque le procès-verbal de la Commission Sportive Régionale du 22 février 2024 qui concerne la situation des clubs débiteurs à ce jour vis-à-vis de la Ligue. Cette analyse financière se base sur le relevé adressé aux clubs en date du 30 novembre 2023.

Le Comité Directeur prend acte que le règlement financier a été respecté.

10 Pratiques non conformes en Football d'animation

Une forte augmentation de pratiques non conforme sur le football d'animation et particulièrement sur la catégorie U9 a été observée ces derniers mois, avec notamment l'organisation par certains clubs de rencontres, de tournois, voir même une volonté de création d'une compétitions parallèle, non autorisée par les Districts et non conforme à l'esprit et aux règles FFF de ces catégories.

Il est important de souligner l'impact négatif de ces pratiques « sauvages » sur le climat autour des terrains et au-delà sur la prise en charge et la formation de nos plus jeunes licenciés.

Ces constats ont été fait en novembre dernier (Séminaire des responsables Football animation des Districts de la LGEF) et malheureusement confirmés ces dernieres semaines sur plusieurs Districts.

Pour faire évoluer la situation, trois points sont retenus :

- > Suivi et explication : Les CTD DAP et les membres des commissions dédiées des Districts poursuivront ce rôle pédagogique et de veille essentiel.
- Problème d'assurance (ces pratiques n'étant pas reconnues par la FFF, la Ligue et ses Districts) : il est important, ici, d'informer les Présidents de clubs concernés sur le fait que lors de ces pratiques non conforme, les jeunes licenciés de leur club ne sont pas couverts par l'assurance. (Un courrier d'information du Président de District au Président de club pourra être fait dans ce sens).
- Création d'un groupe de travail LGEF Football animation :



Ce groupe sera chargé de faire des propositions, au Comité Directeur de la LGEF, sur le suivi de ces pratiques, l'information aux clubs et la mise en place d'éventuelles sanctions. Il sera piloté par Frederic Acker et constitué des représentants de chaque District.

10.1 -Offres de pratiques féminines jeunes à 11. (cat. U14 F à U16F)

Information : Lors de la dernière réunion de la commission régionale des compétitions, un constat a été réalisé par Mesdames Lefevre et Lacombe, sur les offres de pratiques féminines sur le Grand Est.

Les constats sont plutôt positifs sur le football d'animation et sur la catégorie U18 F. Cependant, l'ensemble des clubs du Grand Est n'ont pas accès à une offre de pratique en Foot à 11. en U15 F.

Ce qui pose le problème de la bascule du football animation au foot à 11 et laisse craindre une perte importante de licenciées et d'équipes dans le futur.

Pour tenter de palier à ce constat un groupe de travail (GT) est proposé :

Participants à ce GT : Les membres de la commission régionale :

A. Lacombe, JL Mazzeo, M. Rinié et D. Engel

Pour l'ETR : C. Lefevre et les Représentants des 9 Districts.

Objet de ce GT : Faire des propositions au Comité Directeur de la LGEF pour faire évoluer l'offre de pratique féminine en Foot à 11 entre le football animation et la catégorie U18 F.

10.2 -Visite DTN Pôle Espoirs féminin.

Dans le cadre de l'évolution des pôles Féminins : la DTN se déplacera le 21 mars prochain au CREPS de Nancy

10.3 Volumétrie formations éducateurs pour diplômes professionnels

L'IEFF a sollicité la LGEF concernant la volumétrie des Titres à Finalité Professionnels (TFP) mis en place au cours de la saison prochaine.

Le travail réalisé par l'ensemble des responsables de la LGEF sur le sujet, a permis de faire la proposition ci-dessous à l'IEFF.

BEF: 1 session (26 Stagiaires) / BMF: 1 session (24 à 30 Stagiaires) / BMF A.: 3 sessions (75 Stagiaires)

Au regard des problèmes connus liés à la validation des TFP par France Compétence, l'IEFF (au cours du mois de mars) validera ou ajustera cette proposition.

11 Exclusion temporaire

Suite à la publication du document à valider sur l'exclusion temporaire en CD, une question a été posée quant à l'interdiction d'un joueur de continuer à jouer lorsqu'il reçoit un carton blanc (Exclusion de 10') et un avertissement (durant le temps d'exclusion de 10').

Le joueur est donc interdit de match sans présentation du Carton Rouge.

Réponse : L'IFAB ne permet pas de présenter le carton rouge dans ce cas précis, même si le joueur ne pourra plus participer à la rencontre.

Cela a un impact sur la lisibilité de la décision certes mais le règlement est prévu tel quel. Une réflexion sur cette lisibilité est en cours au niveau de la CRA.

12 Intervention Christophe SOLLNER membre du BELFA

Je voudrais vous parler de la nouvelle licence « santé », pour laquelle nous sommes tous concernés.

Un webinaire aura lieu prochainement pour expliquer la vocation de cette licence, qui pourra la solliciter, comment la délivrer, elle devrait concerné majoritairement l'ensemble des pratiques nouvelles.

Il y a une très large réflexion engagée par la Fédération pour essayer d'harmoniser toutes ces licences qui compliquent de plus en plus nos licenciés.





Au niveau du bilan des terrains de Foot à 5, notre Ligue sera la mieux doté de France, grâce à l'excellent travaille avec les communes, les clubs et les districts puisque nous serons équipés avec plus du double que la Ligue classée seconde, ce qui nous permettra de mettre en place différents critériums.

13 Intervention Bruno HERBST représentant du bureau du collège des Présidents de Districts

<u>Objet :</u> Sortie éventuelle de l'Alsace de la LGEF, retour des réunions territoriales Monsieur le Président de la LGEF, Cher Albert,

Aujourd'hui, pour donner suite aux différentes réunions organisées par la LGEF notamment dans les groupes de travail, il semble que les clubs concernés n'auront pas toutes les informations concernant les motivations pour prendre une décision éclairée quant à une éventuelle sortie de l'Alsace, puisque nous-mêmes ne les avons pas.

Nous nous interrogeons donc sur la production d'un dossier complet et impartial.

C'est pourquoi et forts des échanges, il est important de s'assurer que les comptes rendus des groupes de travail sur les compétitions soient bien exploités et communiqués aux clubs en amont des réunions territoriales et, en tout état de cause, de l'AG du 30 mars 2024.

Il convient aussi que les réponses de la FFF (si nécessaire en la relançant) aux questions posées lors de ces groupes de travail soient communiquées aux clubs.

De plus, il est recommandé de solliciter l'aide de professionnels tels qu'un cabinet d'avocats pour clarifier les aspects juridiques et les implications en matière de ressources humaines comme l'on fait nos collègues alsaciens.

Il est également crucial que les clubs disposent de toutes les informations nécessaires avant le 30 mars 2024, y compris les prévisions financières et les impacts des projets sur les ligues. La présence d'avocats et d'experts-comptables lors des réunions est essentielle pour répondre à toutes les interrogations possibles.

Nous exigeons donc que des experts dans les domaines des finances, juridique et organisationnel soient désignés et puissent travailler en collaboration et miroir des experts Alsaciens.

Nous avons le devoir de donner à nos clubs tous les éléments leur permettant un vrai choix et éviter ainsi des débats stériles et conflictuels.

La validation du PowerPoint de présentation de l'Assemblée Générale du 30 mars 2024 par le Comité Directeur de la LGEF et la présence d'un huissier pour superviser les opérations de vote sont des mesures importantes pour garantir la transparence et la légalité des processus.

Quelle que soit la finalité de ce vote très important et inédit, la présence d'un huissier est indispensable pour le déroulement et la certification des résultats mais aussi pour l'organisation du vote d'une société indépendante afin d'avoir la plus grande neutralité et équité.

Il serait encourageant de voir une réelle collaboration entre la Ligue, les Districts du Grand Est, notamment le District d'Alsace et la Fédération Française de Football pour traiter les aspects juridiques, les ressources humaines et les questions liées aux compétitions.

Enfin, la présence de personnalités comme Philippe Diallo et Jean-François Vilotte sera indispensable lors de cette AG du 30 mars 2024 pour l'importance des échanges et la collaboration des différents acteurs concernés.

Vous remerciant de prendre en compte la demande des Présidents de District du Grand Est dont la liste figure ci-dessous ».

Bruno HERBST insiste auprès d'Albert GEMMRICH sur le fait que tous les clubs puissent avoir les informations nécessaires et indispensables bien en amont de l'AG du 30 mars 2024 afin de se positionner en toute connaissance de cause.



LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL

Au service du football



14 Calendrier des réunions

- ➤ Jeudi 01 mars 2024 à 18h30 Réunion Clubs à 67550 Vendenheim
- Mardi 05 mars 2024 à 18h30 Réunion Clubs à 52220 Montier en Der
- Mardi 12 mars 2024 à 18h30 Réunion Clubs à 54300 Luneville
- > Jeudi 14 mars 2024 à 18h30 Réunion Clubs à 51420 Witry les Reims
- Lundi 18 mars 2024 à 18h00 Comité directeur en visio
- > Samedi 30 mars 2024 à 09h00 Assemblée générale à 54578 Villers Les Nancy

Michel SPINDLER Secrétaire Général Albert GEMMRICH, Président

ANNEXE

AFFILIATIONS					
DISTRICT	CLUB	N° AFFILIATION	TYPE	DATE	
Moselle	US HESTROFF	564759	LIBRE	01/02/2024	
CHANGEMENT	T DE TYPE				
DISTRICT	CLUB	N° AFFILIATION	Туре	DEVIENT	DATE
Alsace	CLUB OMNISPORT DE CLIMBACH	864165	Libre	Loisir	19/01/2024
INACTIVITES					
DISTRICT	CLUB	N° AFFILIATION	DATE		
Moselle	E.S SARREINSMING BLIES-EBERSING	503749	10/01/2024		
RADIATIONS					
DISTRICT	CLUB	N° AFFILIATION	DATE		
Haute Marne	FC HALLIGNICOURT	561042	12/02/2024		